



Spécial Covid et autres infos...

Chers(es) collègues,

Le **Coronavirus** rôde toujours et, plus que jamais, les mesures sanitaires restent d'actualité.

Vous découvrirez au fil des pages la réunion qui s'est tenue le 10 septembre dernier à l'Hôtel de Ville.

Quant au compte-rendu du CHSCT sur le Coronavirus du 16 septembre, il n'aura plus de secrets pour vous.

Vous pourrez lire également le courrier adressé au Directeur Général des Services concernant la demande de prise en considération des actions en justice envers l'Administration des agents de la filière technique.

Enfin, vous découvrirez le CT du 24 septembre, le courrier sur le devenir de la Direction de la Mer et, pour rappel, le tract concernant la participation aux mutuelles de la Ville de Marseille.

Bonne lecture !

Rappel des gestes barrières : se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.



Au sommaire

1 - On vous dit tout ! - Réunion du 10 septembre 2020 à l'Hôtel de Ville - p. 1-5

2 - On vous dit tout ! (2) - Compte-rendu CHSCT Coronavirus 16 septembre 2020 - p 6-10

3 - Justice pour la filière technique - p. 11-12

4 - C'était le 24 septembre - p. 13-18

5 - La mer qu'on voit danser... - p. 19-21

6 - Tract sur la participation de la Ville aux mutuelles - p. 22



**Réunion du jeudi 10 septembre 2020
10h30-11h45 - Salle des mariages - Hôtel de Ville**

Compte-rendu synthétique

Étaient présents :

Pour l'Administration municipale :

M^{me} Olivia FORTIN, Adjointe Déléguée à la Modernisation de l'Administration (titre intégrale : à la modernisation, au fonctionnement, à la transparence et à la qualité des services municipaux, et à l'Open Data)

M. Benoît QUIGNON, Directeur Général des Services de la Ville de Marseille

M. Yves RUSCONI, DGARH

M^{me} Corine ROSMINI, DGARH

M^{me} Béatrice LAUTARD, DGARH

M^{me} Sylvie CABAGNO, DGARH, Promotion Statutaire et Dialogue Social

M. Claude ROSSIGNOLO, DGARH, Promotion Statutaire et Dialogue Social

Pour les syndicats CFTC et CFE/CGC Ville de Marseille :

M^{me} Pascale LONGHI

M^{me} Michelle NADAL

M. Ludovic BEDROSSIAN

M. Daniel VENEZIA

Introduction par M^{me} Fortin :

Madame la Maire tient à saluer l'engagement du personnel: cadres et agents notamment concernant la rentrée scolaire.

Le Bataillon de marins-pompiers a d'ailleurs tenu à féliciter la Municipalité.

M^{me} Fortin ainsi que M. Quignon, notre Directeur Général des Services, apprécie la qualité de nos échanges, comme l'envoi du Livre blanc et des doléances par écrit avant chaque entretien (le premier entretien étant celui du 28 juillet avec Madame la Maire pour présentation de nos deux organisations syndicales).

Développement par M. Quignon :

Notre nouveau DGS indique qu'il est fier de rejoindre Marseille et qu'il a déjà pris un maximum de renseignements sur notre Collectivité, avant même de prendre officiellement ses fonctions le 1^{er} septembre.

Notre DGS est très attaché au dialogue social. Il souhaite tirer un bilan de ce qui a été réalisé auparavant. Il veut apporter sa méthode et faire des suggestions.

Selon lui c'est l'indicateur "présentéisme" qui donnera des éléments de résultat.

Une expression à retenir : "**ensemble nous devons co-construire en opposition à la cogestion** "

Par ailleurs il a chaleureusement félicité l'important investissement des agents pour la Covid-19...

M. Quignon est très attaché aux conditions de travail et à la santé des agents. Aussi le comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sera pris très au sérieux.

C'est pourquoi le réseau des préventeurs sera fortement sollicité.

Il a souligné qu'il fallait donner des perspectives aux agents non en leur donnant uniquement des primes mais en les valorisant.

Il a pris connaissance du montant du régime indemnitaire de notre collectivité, soit 45 millions d'euros. Ce montant tient compte de la revalorisation de la participation de la Collectivité à la complémentaire santé, ainsi qu'à la réévaluation des titres-restaurant.

Il envisage un dialogue social apaisé et responsable pour éviter les mouvements de contestation.

Point non négociable : les recommandations de la Chambre régionale comptes.

L'Administration tiendra compte de la représentativité des organisations syndicales mais n'oubliera personne.

Un calendrier de travail va être bâti sur plusieurs mois et va s'inscrire dans une perspective à moyen terme.

Prise de paroles successives de : Pascale Longhi, Michelle Nadal, Ludovic Bedrossian, Daniel Venezia.

Focus sur Ludovic : j'ai salué l'arrivée du DGS. Je me suis présenté sommairement indiquant que j'étais policier municipal. Ce qui m'avait poussé à faire du syndicalisme depuis bientôt 6 ans : le manque de pluralisme syndical à la Ville de Marseille.

J'ai évoqué notre protocole d'accord CFTC-CFE/CGC et nos valeurs communes : les propositions, le dialogue et la construction.

Nous communiquons énormément avec les agents par voie électronique ;
 Nous sortons peu de tracts papier. Mesure en faveur de l'environnement ;
 Nous sommes en faveur de l'égalité du traitement de l'information pour l'ensemble du personnel : aujourd'hui 6 500 courriels alors que nous sommes plus de 12 000 agents ;

Nous militons afin que dans chaque école une borne informatique soit installée pour que les agents puissent disposer et en même temps des informations, au même titre que les agents qui disposent d'un poste informatique ;

Nous sommes satisfaits de la nomination d'une Adjointe déléguée au Personnel, nous permettant enfin d'avoir une interlocutrice directe avec la Municipalité. ;

Nous avons constaté que le dialogue social avait évolué au cours de ces dernières années ;
 Nous ne rejetons pas tout ce qui a été entrepris par le passé, notamment l'évolution des échanges avec la DGARH et le dialogue social et avons espoir en l'avenir.

J'ai évoqué également notre positionnement, nos valeurs, notre état d'esprit, ce que nous attendons d'un dialogue social de qualité ...

Forte adhésion de M^{me} Fortin sur la revalorisation des agents demandée par Michelle :

- Revalorisation des agents en redorant leur image : travail de communication envers nos citoyens ;
- Parité homme/femme ;
- Parité salariale sur des postes équivalents.

M. Quignon reprend la parole et développe différents sujets dont celui de l'importance d'un dialogue social de qualité.

Concernant la Covid-19, M. Quignon demande que les consignes sanitaires et le protocole soient appliqués de manière homogène sur l'ensemble de la Collectivité.

Il salue le travail réalisé par le Bataillon de marins-pompiers ainsi que celui de la Direction de l'Entretien et des entreprises en charge des décontaminations et désinfections.

M. Brignone joue un rôle important dans le dispositif accompagné du rôle des préventeurs.

Quatre enjeux sont mis en avant :

- l'importance du dialogue social et sa nouvelle méthode via un calendrier de discussions avec toutes les OS, notamment travailler avec l'ensemble des OS pour améliorer la qualité du dialogue social,
- la co-construction plutôt que la cogestion,
- l'amélioration des conditions de travail, la santé au travail en s'appuyant sur le réseau des préventeurs. Donner des perspectives aux agents
- les conclusions de la CRC à suivre.

Les écoles :

M^{me} Fortin a salué le travail de l'ensemble du Personnel notamment dans les spots qui leurs sont consacrés sur le site Internet de la Ville de Marseille.

Nous avons signalé que nos organisations syndicales partagent les publications de la Collectivité mettant en valeur le personnel sur nos supports de communication (Facebook, Instagram site Internet).

À de nombreuses occasions, il a été mis en exergue la qualité de nos documents et de notre travail de fond.

Nos organisations syndicales sont vraiment dans l'état d'esprit attendu par la nouvelle Municipalité.

La réorganisation Qu'elle soit plutôt stable dans le temps, rappel des problématiques de « casting ».

Concernant la réorganisation des Services : véritable challenge que l'on peut et que l'on doit gagner ensemble.

M. Quignon se laisse tout le mois de septembre pour se poser avant d'envisager une prise de décision.

Télétravail :

Concernant le télétravail, M. Quignon indique qu'il s'agit d'une révolution managériale : il souhaite que des garanties, des objectifs, des règles et des moyens supplémentaires soient engagés.

M. Rusconi mentionne que le dossier sera présenté au prochain Comité Technique. Il est certes perfectible, mais une évolution de celui-ci sera prise en considération notamment quant à l'apport de nos propositions.

Comité Technique :

Nous avons demandé que les dossiers de cette instance soient remis plus tôt que le délai réglementaire aux organisations syndicales et qu'ils soient travaillés en amont avec l'Administration.

M. Rusconi a répondu qu'il serait difficile de raccourcir les délais réglementaires, mais a approuvé le fait que les dossiers soient travaillés de manière collégiale bien en amont.

Nous avons également demandé que l'Administration tienne compte du résultat des votes et n'applique pas le « 49.3 » de l'ancienne Municipalité.

S'agissant de l'actualisation des astreintes et des permanences : seules quelques modifications vont être apportées.

Pour la révision de certains cycles de travail : il s'agit de simples ajustements qui n'engendrent pas de grands changements.

Demande a été faite de travailler sur les astreintes en intégrant la mission et non le grade comme dans le cas d'un cadre B qui n'effectue pas forcément une astreinte de décision. En ce sens la mission doit être dissociée du grade.

Compte rendu CHSCT Coronavirus 16 septembre 2020

Intervention de M. Benoît Quignon, Directeur Général des Services :

- . La cellule Covid qui doit faire preuve d'exigence quant à la santé des Agents et avoir un discours pédagogique ;
- . Estimation fin juillet : 48 cas positifs ;
- . Remerciements à l'attention de l'ensemble des Agents de la Ville et pour la mobilisation des services (dans l'intérêt général) ;
- . Situation critique épidémique de la VdM ;
- . Enjeux : la protection de la santé des Agents de la Ville et des Marseillais ;
- . 2 objectifs : limiter la propagation du virus, protéger et réduire le taux de contamination.

Intervention de Mme Christine Juste, Présidente du CHSCT :

- . Sensibilisation et information sur les conditions de crise sanitaire ;
- . Surveillance des stocks ÉPI ;
- . Future intervention des Élus (Élues) sur le terrain ;
- . Protection de la population ;
- . Réseau contacts Covid en fonction ;
- . Volonté de rencontrer les Agents sur le terrain ;
- . Décontamination par les entreprises : situation en mode dégradé (entreprises saturées) ;
- . À disposition des déléguées et délégués du CHSCT pour des visites de terrain ;
- . Réactualiser les Documents Unique d'Évaluation des Risques (DUER) : procédures d'alerte. Le temps d'attente est supérieur à une semaine
- . Interventions sur le droit de retrait

Écoles : Intervention de nos deux organisations syndicales.

- . Manque de personnels (entre 3 et 5 agents en moins par jour) ;
- . Remplacements partiel par des ASIC et /ou TNC ;
- . Les ASIC ne faisant pas le ménage les Agents se doivent de le faire (cf. leur fiche de poste) ainsi que le nettoyage d'autres locaux, avec un protocole sanitaire compliqué à mettre en place pendant la pause méridienne ;
- . Malgré accord de principe avec l'Inspection Académique sur l'extension des plages horaires (11 h/14 h), certains conflits éclatent avec les parents (heure tardive du déjeuner), les instituteurs (finir le programme scolaire) et les directeurs (leurs consignes diffèrent de celles du personnel municipal) ;
- . Nécessité peut-être que toute modification du protocole ou toute autre information soient faites par note de Service afin d'éviter toute mauvaise interprétation ;
- . Satisfaction de la mise en ligne de l'application « So Happy » (inscriptions cantines) ; mais voir à faire une communication plus soutenue auprès des parents ;
- . Agents motivés et attentifs au bien-être des enfants, mais Agents sous pression. Des renforts sont souhaités rapidement
- . Nombre de blessures important, sans toutefois de déclarations à la Médecine du travail ;

- . Envisager de faire appel à une entreprise privée (cf. en juin) mais en élargissant les champs d'actions : entretien des classes et des parties communes, afin de soulager le personnel ;
- . Faire appel au Service de l'Entretien de la Ville ou à une société privée en cas de décontamination (attention : il ne s'agit pas de privatisation mais bien d'une demande de renfort des équipes en attendant les effectifs supplémentaires, allant dans le sens de la demande d'embauches de Madame La Maire).

Intervention de M. Laurent-Xavier Grima, Directeur de L'Éducation Jeunesse :

- . Félicitations de l'Amiral du Bataillon des Marins-Pompiers aux Agents pour le travail accompli ;
- . Remerciements aux personnels des écoles et de la DEJ pour leurs investissements respectifs depuis le début de cette crise sanitaire ;
- . Implication des Agents techniques de nettoyage et des régies en sous-effectifs ;
- . Quelques chiffres : 750 000 masques distribués, 100 000 gants, 25 000 litres de gel, 20 000 blouses, essuie-mains, virucide, 500 thermomètres, 25 000 flèches signalétiques et 1 500 rouleaux de rubalise ;
- . Différenciation entre la notion de désinfection (matériels de ménage, virucide) et décontamination (solutions internes ou externes à étudier) ;
- . 6 écoles fermées au 16/09/20 en accord avec l'Inspection Académique, par manque de personnel car la désinfection au quotidien ne peut être effectuée ;
- . Pour un renfort extérieur d'une entreprise privée, mais nécessite un budget ;
- . Agents cas contact avec la Covid-19, ils sont passés sous la surveillance de la Médecine du travail ;
- . Si gestes barrières respectés l'agent n'est pas un cas contact. Procédure validée par l'Agence Régionale de la Santé ;
- . Pause méridienne respecter au mieux le rythme des enfants, en accord avec l'Inspection Académique la plage horaire a été décalée de 11h 00 à 14h 00 ;
- . Le brassage d'enfants est possible à l'extérieur mais pas à l'intérieur, comme le veut le protocole sanitaire national.
- . Les responsables de restauration sont des cadres de proximité qui ont la capacité d'adapter le protocole en fonction de la taille du réfectoire et du nombre d'enfants ;
- . Demande d'une note de service écrite aux 4 chefs de secteur et coordinateurs pour éviter les mauvaises interprétations ;
- . Les groupes peuvent être brassés s'il y a un mètre un mètre 50 entre chaque groupe dans le réfectoire ;
- . Des référents Sodexo sont disponibles pour aider les responsables de restauration à trouver des solutions sinon contacter les assistants de prévention ;
- . Une formation spéciale Covid-19 sera réalisée par les assistants préventions pour les 320 responsables de restaurant et pour les Agents faisant fonction, les mercredis (3 mercredis, 2 groupes de 15 Agents par formation, 1 mercredi de rattrapage pour les absents) et sur 4 écoles (Jean Fiolle, Arenc Bachas, la Feuilleraie, La Pomme/Sainte-Madeleine). La formation : rappel de la réglementation, quiz de questions/réponses, démonstrations, déchets EPI, protocole Covid-19 etc., Cela permettra également aux Agents d'échanger. Un coach en vidéo peut aussi être demandé. Pour ce faire : demande doit être faite au Service de la Formation ;
- . Quelques précisions concernant les cas contacts : la Direction se base sur les déclarations des Agents, respect ou non des gestes barrières, distanciation d'un mètre, salles ventilées, port du masque obligatoire. Si un agent informe qu'il respecte les gestes barrières il n'est pas considéré comme cas contact, par contre s'il informe qu'il n'avait pas le masque ou qu'il n'était pas à une distance d'un mètre il devient cas contact, dans ce cas il est pris en charge par la médecine du travail ;
- . Les poubelles avec pédale spécifiques pour les déchets Covid-19 sont en cours de livraison.

Intervention M. Max Cava, Service Prévention et Conditions de Travail (SPCT) :

- . 189 cas positifs à la date du 15/09/2020 ;
- . Développer en priorité la communication interne, et les rapports d'analyses ;
- . Les vendredis le SPCT et l'ensemble des réseaux feront des réunions en visioconférence afin d'améliorer ces points.

Interventions de M. Bruno Brignone, Direction Solidarité Santé Inclusion :

- . 3,6 millions de masques distribués à cette date ;
- . Désigné comme le coordonnateur des référents Covid-19, rattaché auprès de la Direction Générale des Services (60 référents Covid) ;
- . **Dépistage** : passage obligatoire suite à information hiérarchique à la Médecine du travail ;
- . **Agent testé positif** : isolement de 7 jours. Si négatif au bout de 7 jours : l'agent peut de nouveau travailler, sinon reste 7 jours en isolement ;
- . **Quelques chiffres** : tests Agents Ville : 50/jours par les Marins-Pompiers et 200 par l'IHU ;
- . **Centre de tests** : le Dôme, contacter la Médecine du travail pour rv sur site. Ces rv doivent être honorés ;
- . Masques obligatoires, respect des règles barrières et distanciation sociale (1m),
- . La Direction de l'Entretien, placée sous l'autorité de Madame Brachot, est également citée et remerciée par l'ensemble des intervenants.

Intervention de Mme Joëlle Flores, Direction de la Petite Enfance :

- . Les consignes données sont conformes aux consignes ministérielles ;
- _ Autorisation de prises des repas dans d'autres lieux que ceux dédiés qu'il faut bien évidemment désinfecter ensuite ;
- . Possibilité de prendre son repas à l'extérieur ;
- . Désinfection comme pour les écoles, le Bataillon de Marins-Pompiers de Marseille intervient si aucune désinfection quotidienne ;
- . Tenues habituelles pour le nettoyage mais doivent être lavées tous les jours ;
- . Disposition des combinaisons jetables si besoin ;
- . Thermomètres, suite à une enquête faite par le Service, 3 appareils défectueux repris, pour le reste les piles étaient à l'envers ;
- . Demande de visières pour le personnel des crèches : la Médecine du travail informe qu'elles ne sont pas protectrices ;
- . Livraison de lunettes de protection ;
- . Casiers vestiaires : inventaire est en cours pour calculer le nombre nécessaire ;
- . Pour la dotation vestimentaire M. Dolle informe que les dotations ont été suspendues pendant la Covid, possibilité de prendre rendez-vous si les ÉPI sont défectueux. Depuis septembre reprise des dotations.

Intervention Mme Corinne Rosmini , DGARH :

- . La prime de 1000 euros est pour les Agents qui étaient « au front » tout au long de la crise.
- . S'il y a des erreurs d'appréciation, faire remonter l'information ;
- . Délais de paiement : septembre pour les écoles, crèches, Police municipale ; octobre : pour les autres Services.

Intervention de Mme Sylvie Gass, Médecine du travail/contrôle médical :

. La Médecine du travail : nullement besoin de dépistage immédiat pour les cas contacts¹. Un 1er test rapide peut être rassurant mais le 2ème test est nécessaire voire indispensable pour confirmer après 7 jours (il faut tenir compte de la période d'incubation du virus).

La CFTC/CFE-CGC intervient sur le dossier du télétravail et indique notamment que ses propositions en la matière ne datent pas de quelques mois mais de plusieurs années, notamment depuis l'apparition du décret applicable à la Fonction Publique Territoriale.

Nos organisations syndicales informent Monsieur le Directeur Général des Services que nos interventions peuvent lui être communiquées en consultant les différents comités techniques portant sur le sujet.

La **CFTC/CFE-CGC** insiste sur la nécessité :

- . D'instaurer des équipes tournantes (afin de limiter au maximum le croisement des Agents, limiter temporairement la convivialité au profit de la préservation collective) ;
- . D'aménager les déplacements professionnels afin d'éviter un flux important de passagers dans les transports ;
- . De maintenir les réunions en visioconférence et d'équiper le plus de postes de travail individuels possibles de l'outil de visioconférence. À ce sujet, un travail est mené par la DGANSI afin de multiplier par deux le nombre de PC portables (prochain dossier présenté au Conseil municipal du 5 octobre 2020) ;
- _ De pouvoir bénéficier de la semaine des quatre jours et de transformer des heures de crédit en demi-journées de « récupération » ;
- . De généraliser le télétravail et ce dans la mesure du possible sans dégradation mineure ou significative du fonctionnement du Service ;
- . De créer une « commission télétravail » à l'instar de celle spécifiquement créée pour la lutte contre le harcèlement.

Intervention de Mme Catherine Traversat, Service Formation :

- . Les assistants de prévention, les conseillers de prévention et les référents Covid vont également avoir une formation consistant à renforcer l'information et compléter d'une mallette pédagogique des préventeurs. Cette formation aura lieu le 22/23/24 septembre être mieux outillés pour mieux informer les Agents ;
- . Il y aura un accès sur e-media par les Agents pour accéder à l'information à travers des vidéos pédagogiques ;
- . Une autre piste de réflexion : la mise en place d'une vidéo obligatoire dès l'allumage de l'ordinateur du Service rappelant les gestes barrières. La DGANSI travaille sur cette possibilité.

La **CFTC/CFE-CGC** demande à être partie prenante dans le déroulement de cette formation et qu'un réseau d'échanges se constitue avec les membres du CHSCT afin d'avoir l'information en temps réel.

La **CFTC/CFE-CGC** insiste sur l'importance de la communication faite au Personnel municipal afin d'avoir une information claire, disponible entre tous les acteurs et suggère d'utiliser des bases de données partagées comme e-media, Alfresco, etc.

Nos organisations syndicales demandent également à ce que le SPCT soit renforcé en effectifs, étant donné qu'un préventeur part à la retraite.

Intervention de Mme Béatrice Lautard (DGARH) :

- . Tous les Agents municipaux ont un compte e-media ;
- . La création se fait automatiquement à la signature du contrat ;
- . 12 000 fréquentations uniques sur e-connect tous les mois ;
- . Les Agents qui ont un contrat de moins de 6 mois n'ont pas de compte automatique il faut qu'ils en fassent la demande ;
- . Par contre pas tous les Agents ont une adresse Ville Marseille. Une réflexion est en cours.

Intervention de Mme Sophie Guérard, Éluë à la Petite Enfance :

- . Elle félicite tous les Agents ,
- . Des recrutements sont en cours. La nouvelle municipalité ne peut pas régler tous les problèmes en 2 mois ;
- . Elle connaît les difficultés que les Agents rencontrent au quotidien en tant qu'institutrice et directrice.

Intervention de M. Pierre Huget, Adjoint à l'Éducation :

- . Il entend les grandes difficultés des Agents de terrain qui sont aggravées par la crise sanitaire ;
- . Il remercie tous les Agents mobilisés et à bien conscience de la surcharge de travail ;
- . Il demande à la Direction de l'éducation de trouver rapidement des solutions pour y faire face ;
- . Volonté améliorer la communication interne qui fait défaut.

Intervention de Mme Fortin, Éluë au Personnel municipal :

- . La situation est l'affaire de **tous** ;
- . Témoigne de la confiance de Madame la Maire envers les Agents et remercie les Services qui se donnent beaucoup de mal pour accomplir au mieux leur travail ;
- . La communication interne doit être améliorée.

Intervention de Mme Christine Juste, Présidente du CHSCT :

- . S'associe aux collègues, aux Élus, au Directeur Général des Services pour remercier et féliciter les Agents ;
- . Rappelle que le dépistage sur le site du Dôme doit être su par tous les Agents. L'information doit être diffusée ;
- . Affirme sa disponibilité pour tous les syndicats.



À l'attention de :

Monsieur Benoît QUIGNON
Directeur Général des Services

Marseille, le 18 septembre 2020

Objet : Demande de prise en considération des actions en justice envers l'Administration

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons vous alerter sur les procédures lancées contre l'Administration à propos du régime indemnitaire des agents de la filière technique.

En effet, de nombreux agents ont interrogé la DGARH sur l'interprétation des textes concernant l'attribution du régime indemnitaire dans notre Collectivité. Il semblerait que certains textes réglementaires puissent être appliqués de manière plus favorable.

Cette situation a engendré ces dernières années de nombreuses mobilités d'agents, vers des collectivités voisines plus attrayantes financièrement et plus respectueuses de l'application des textes.

En parallèle, certains agents qui travaillent dans notre Collectivité depuis de nombreuses années et qui ne souhaitent pas changer de collectivité, ont donc fait le choix d'intenter une action en justice afin de faire régulariser leur situation.

À titre d'information, un de nos adhérents a obtenu satisfaction du Tribunal Administratif. Cependant son action légitime a généré des mesures vexatoires de notre Collectivité. Ces actions légitimes lui ont valu d'être « catalogué » par notre Collectivité.

Dans le cadre d'une démarche constructive, nos organisations syndicales CFTC et CFE/CGC, ont donc saisi en retour l'Administration demandant la régularisation de la situation des agents, et ce afin de limiter les recours devant le Tribunal Administratif.

Les organisations syndicats CFTC CFE/CGC sections ville de Marseille
10, Place de la Joliette, 10.2 Les Docks 13002 Marseille
Tél : 09 70 90 23 18 mail : ensemblecgcftc@gmail.com

Nos multiples échanges avec l'Administration dans le cadre du dialogue social n'ayant pas abouti, nous avons orienté les nombreux agents pénalisés vers notre cabinet d'avocats partenaire, celui-ci se chargeant de regrouper et de représenter leurs actions.

Afin de mettre fin à cette situation dommageable à la fois pour l'Administration et pour les agents de notre Collectivité, nous vous sollicitons afin de considérer la question et qu'un compromis puisse être rapidement trouvé.

Dans l'attente, nous vous prions, Monsieur le Directeur Général des Services, de croire en nos sincères salutations.

Ludovic Bedrossian
Président de la section CFTC
de la Ville de Marseille



Daniel Venezia
Président de la section CFE/CGC
de la Ville de Marseille



Copie à : Mme Fortin, Adjointe en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la qualité des services municipaux et de l'Open Data

Les organisations syndicats CFTC CFE/CGC sections ville de Marseille
10, Place de la Joliette, 10.2 Les Docks 13002 Marseille
Tél : 09 70 90 23 18 mail : ensemblecgcftc@gmail.com



DÉCLARATION PRÉALABLE AU COMITE TECHNIQUE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur Général des Services , Mesdames , Messieurs les membres du Comité Technique

Les organisations syndicales CFTC/CFE-CGC, que nous avons l'honneur de représenter dans cette instance, tiennent sincèrement à saluer l'arrivée de la nouvelle équipe municipale représentée par sa présidente Madame Fortin, ainsi que notre nouveau Directeur Général des Services, Monsieur Quignon.

Lors de son intronisation en tant que première magistrate de la ville, Madame la Maire, à qui nous souhaitons un prompt rétablissement, a eu la bienveillance de bien vouloir recevoir l'ensemble des organisations syndicales fin juillet. Nous la remercions particulièrement pour ce geste qui porte l'espoir du renouveau du dialogue social au sein de notre Administration trop longtemps cogérée par un unique syndicat !

Nous renouvelons nos félicitations à la nouvelle municipalité pour avoir enfin nommé une adjointe au Personnel ici présente, en charge de la modernisation de l'Administration municipale. L'intitulé de sa délégation «modernisation de l'Administration» montre l'importance qui est notamment donnée au Personnel municipal.

Cette démarche volontariste aura le mérite de rapprocher les partenaires sociaux avec l'équipe dirigeante afin d'avancer au plus vite sur les dossiers qui nous concernent toutes et tous. Ils ont pour objectif l'intérêt général et un service public de qualité, valeurs fondamentales de nos deux syndicats.

Nous sommes confiants dans le processus de réforme graduelle que propose le progressisme que vous portez.

En prévision de la nouvelle gouvernance, nous avons élaboré un «Livre blanc» qui reprend diverses pistes de réflexions et des propositions pour une Administration municipale renouée et des agents remotivés.

Ce travail est le fruit d'une collaboration des différents membres de nos organisations syndicales respectives qui font part de leur retour d'expérience professionnelle afin de pouvoir co-construire une organisation administrative efficiente et enfin sortir d'une cogestion qui n'a eu que des conséquences négatives conduisant notre Administration à sa dévalorisation progressive.

Nous saluons d'ailleurs la volonté de notre Directeur Général des Services de reprendre à son compte cette notion de co-construction, telle qu'il nous l'a présentée lors de notre réunion du 10 septembre dernier.

Au cours de ces différents entretiens, nous avons pu nous présenter et exposer les valeurs que nous défendons au quotidien depuis le lancement du partenariat syndical CFTC/ CFE-CGC pour la Ville de Marseille validé par un protocole d'accord en octobre 2014.

Ces valeurs vous les retrouvez dans notre profession de foi envoyée à l'ensemble des Agents municipaux lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

À titre d'information, nos organisations syndicales représentent la deuxième organisation syndicale pour l'ensemble du Personnel au sein de notre Collectivité et la première chez les cadres.

Madame la Présidente, Monsieur le Directeur Général des Services, vous nous avez fait remarquer il y a peu, que vous appréciez la qualité de nos échanges ainsi que notre mode de fonctionnement de vous interpellé sur des sujets d'actualité. Pour rentrer directement dans le vif du sujet, nous vous garantissons notre intention de communiquer avec vous tout au long de votre mandature en effectuant des propositions concrètes par le biais d'échanges numériques (ceci afin de vous faire gagner du temps sur la prise de décisions de dossiers qui nous seront présentés).

Dernièrement vous avez indiqué qu'il ne fallait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous adhérons entièrement à vos propos en indiquant que la position de l'Administration en matière de dialogue social a évolué ces dernières années, et qu'ensemble nous voulons que cette volonté perdure dans le temps.

Pour cela nous vous soumettons l'idée d'une refonte complète du système de communication interne afin que chacun des 12000 agents qui composent notre collectivité puisse être traité de manière égale au niveau de l'accès à l'information et puissent interagir.

Nous vous renouvelons notre demande pour que chaque agent puisse disposer rapidement d'une adresse mail professionnelle officielle et d'un accès facilité à son compte de messagerie.

Par ailleurs chaque école devrait disposer d'une borne informatique permettant au personnel de se connecter pour disposer des informations utiles de la part de l'administration. Nous avons bien conscience des coûts qui sont en jeu mais il ne peut raisonnablement pas être envisagé une modernisation de l'administration digne de ce nom en privant tant d'agent de cette même modernité!

Une administration qui se veut moderne, doit commencer par connecter tout son personnel afin de transmettre une même information à chacun en temps réel !

Aussi, lorsque nous vous avons interpellé sur l'importance de la revalorisation de l'ensemble du Personnel de la Ville de Marseille, vous avez été à l'écoute face à cette doléance.

Notre rôle de délégué de terrain est de recueillir les requêtes des agents et comme vous, Monsieur le Directeur Général des Services, nous souhaiterions que dans l'avenir, de plus en plus d'agents soient fiers d'être un agent de notre Collectivité.

Force est de constater, que ce n'est malheureusement pas le cas. Nous trouvons encore trop souvent, et dans de nombreux services, des agents, des cadres intermédiaires et des cadres n'ayant plus de motivation.

De surcroît, nous notons à ce jour trop de disparités financières entre les agents sur des postes équivalents. Nous comptons sur le RIFSEEP pour les gommer, or les jeux d'écriture n'ont pas supprimé toutes les inégalités.

Pour cela, nous demandons des traitements identiques entre toutes les Directions ainsi que pour les Mairies de secteurs, peu importe la couleur politique. Nos collègues sont avant tout des agents de la Ville de Marseille.

Beaucoup d'employés sont la mémoire de notre Collectivité. Experts techniques ou administratifs, ils se sont formés à la Ville de Marseille et aiment leur ville. Nous devrions faire en sorte de leur donner envie de rester parmi nous et qu'ils n'envisagent pas de mobilité vers d'autres collectivités, plus particulièrement après avoir bénéficié de formations payées par la Ville ce qui profiterait finalement à leur nouvelle collectivité.

Aussi, nos organisations syndicales aimeraient engager une réflexion autour de la Qualité de Vie au Travail (QVT) conjointement à une réflexion autour de la qualité de l'environnement de travail, certains locaux étant laissés à l'abandon : peintures défraîchies, plafond effondré ... et proposer un cadre de travail plus motivant.

Madame la Présidente, nous devons garder à l'esprit l'argument d'Alexis de Tocqueville selon lequel ce qui importe pour les gens, n'est pas la richesse qu'ils détiennent en valeur absolue, mais leur perception de l'endroit où ils se situent sur une échelle d'attentes et d'expériences croissantes ; et à la Ville les attentes du Personnel sont immenses !

Concernant la gestion de la crise sanitaire, même si celle-ci nous a paru perfectible sur certaines prises de décisions antérieures à votre arrivée, nous tenions néanmoins à saluer une nouvelle fois ici, l'ensemble du personnel mobilisé face à cette crise inédite.

C'est pourquoi nous demandons que la situation administrative de certains agents ayant travaillé pendant la période de confinement soit réexaminée.

En effet, le plan de continuité d'activité pour la Ville de Marseille ayant été présenté relativement tard, des agents se sont vus exclus du dispositif de reconnaissance au travers de la prime Covid par leur Direction alors même qu'ils étaient bel et bien sur le front au moment de la crise sanitaire.

Récemment vous avez annoncé lors du CHSCT plusieurs mesures essentielles afin de lutter contre la propagation du virus et nous en sommes satisfaits.

Aussi nous souhaiterions que les membres du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail fassent partie intégrante du dispositif « COVID-19 » en étant associés au différents référents de site mais également aux différentes formations prévues. Nous avons malheureusement encore pu constater un flottement dans certains services en ce qui concerne la procédure à appliquer en cas de cas contact, et nous ne saurions trop insister pour que la DGARH communique davantage avec les différents acteurs concernés (référents Covid, responsables hiérarchiques, Médecine du travail notamment) afin qu'ils agissent avec calme, célérité et confiance et de façon rassurante vis-à-vis des agents.

Dans la mesure du possible pourriez-vous nous indiquer si une position administrative intermédiaire serait possible pour les personnes symptomatiques n'ayant pas encore les résultats des tests ou devant se rendre sur des sites pour se faire dépister ?

Monsieur le Directeur Général des Services, nous vous savons très attaché aux conditions de travail des Agents municipaux, c'est pourquoi nous vous demandons d'être extrêmement vigilant au moment de la fusion entre le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail lors des prochaines élections professionnelles.

Tous les représentants qui composeront le Comité Social Territorial devront être formés et accompagnés par l'Administration pendant la durée de leur mandat. Nous vous proposons

également que les droits syndicaux actuels soient transposés à l'identique pour ne pas perdre en efficacité.

Par ailleurs en début de semaine, nous vous avons saisi sur deux sujets d'actualité que nos organisations syndicales considèrent comme prioritaires pour la période actuelle :

Dans un premier temps en effet, nous souhaiterions connaître, votre position sur le régime indemnitaire des agents de la filière technique de notre Collectivité qui fait débat et sur les risques de départs massifs vers d'autres collectivités plus attrayantes .
Nous pensons qu'il est temps de prendre ce problème à bras le corps et d'agir au plus vite.

Dans un second temps, vous sachant soucieux de la qualité du service public, nous désirerions connaître le sort qui va être réservé au Centre Municipal de Voile de Marseille et à la Direction de la Mer, à l'aube des JO2024. Dernièrement et contre l'avis de tous les membres du Comité Technique représentant le Personnel, une Direction Générale Adjointe a été créée spécialement pour cet évènement, d'où une confusion entre les missions des différents services concernés. Confusion qu'il est indispensable de clarifier. Notre Administration souffre de trop de doublons concernant la gestion de mêmes dossiers. Ce projet des JO2024 en est malheureusement un exemple flagrant et démontre que les principaux responsables, experts dans leur domaine sont évincés, au profit d'une instance déconnectée de la réalité de terrain et qui ne prend pas suffisamment en compte tous les paramètres de cet évènement, générant des conséquences contre-productives pour une activité qui est reconnue d'utilité publique par les Marseillaises et les Marseillais. La délocalisation de ce site et la poursuite de l'activité afférente ne peut qu'engendrer inquiétudes et malaises au sein des agents et cadres municipaux directement concernés.

S'agissant des dossiers qui nous préoccupent et vous interpellent à plus ou moins long terme nous souhaiterions engager une réelle concertation collective avec l'Administration quant au Personnel des écoles. Ce dossier constitue une priorité pour la nouvelle municipalité au même titre que la lutte contre l'habitat indigne.

Dès cet été, des moyens financiers ont déjà été engagés et vont être maintenus pour faire face aux manquements de l'ancienne municipalité quant à l'état de vétusté de trop nombreuses écoles.

La partie réservée aux personnels présents sur les 470 écoles de notre collectivité représente, quant à elle, un pourcentage conséquent en rapport avec les effectifs globaux (voir rapport état collectivité)

Mais depuis de nombreuses années, l'ancienne municipalité, malgré les moyens engagés au travers de recrutements massifs, a eu du mal à résoudre le problème des effectifs pour cette corporation. Nos organisations syndicales estiment que les indicateurs n'ont pas été fixés pour être scrupuleusement analysés et permettre de déterminer les causes de centaines de repositionnements pour cette filière chaque année.

Ces nombreux repositionnements laissent alors peu de manœuvre à l'Administration pour anticiper une gestion prévisionnelle des emplois pour les autres Directions.

Dans un autre registre, nos organisations syndicales voudraient connaître les intentions de la nouvelle municipalité au sujet du personnel des piscines municipales.

De nombreuses interrogations et inquiétudes ressortent de nos entretiens avec ces agents.

Une majorité de contrats précaires se terminent en fin d'année, et les conditions d'exercices (sécurité des bassins et manque d'effectifs) sont difficilement applicables.

À ce sujet nous voulons connaître le mode opératoire engagé cet été suite aux modifications des horaires des parcs et jardins et les piscines municipales.

Monsieur le Directeur Général des Services lors de notre entretien en date du 10 septembre, vous avez annoncé que vous étiez très attentif au dialogue social. Par conséquent il ne faudrait pas que toutes modifications de cycles horaires ne soient engagés sans présentation du dossier au Comité Technique comme nous avons pu le constater de par le passé, pour les Musées par exemple.

Nous profitons de la présence dans cette instance de l'Adjoint à la Sécurité pour insister auprès de toutes et de tous afin de rappeler que la sécurité n'est ni de droite ni de gauche, la sécurité est l'affaire de tous. C'est un registre important sur lequel l'ensemble des Marseillaises et Marseillais sont fortement sensibilisés. Par conséquent, nous souhaitons que tous les moyens engagés de par le passé soient analysés consciencieusement pour mieux déterminer comment mieux les répartir dans le futur et éviter de reproduire les mêmes erreurs passées.

Si nous ne doutons pas de votre détermination à propos de la sécurité pour plus de proximité avec les concitoyens, nos organisations syndicales souhaiteraient que des engagements soient pris en termes d'effectifs, de missions et d'armement.

Cet engagement aurait l'avantage de rassurer les agents quant à leur avenir.

Il va de soi qu'un nouvel organigramme devra être proposé et qu'il devra repositionner l'ensemble des acteurs de cette grande délégation. Nous demandons, à cette occasion, que la position hiérarchique des agents mis à l'écart dans le passé soit réétudiée.

Concernant la partie culture, l'Adjoint délégué a déjà fait état de certains besoins pour relancer cette délégation notamment dans les Bibliothèques. Nous demandons également à être associés aux concertations afin de mieux comprendre les nécessités de cette Direction et d'anticiper les mouvements sociaux récurrents de ces dernières années ; et ce dans l'intérêt du service public avant tout.

À propos de la gestion des crises nos organisations syndicales souhaiteraient savoir si un projet de création de « task force » est prévu avec un groupe d'agents en filière technique et un groupe d'agents en filière administrative ?

Enfin, encore trop d'agents interpellent nos OS au sujet d'une demande de mobilité interne. Beaucoup d'entre-eux se voient refuser une mobilité et le vivent comme une punition. Aussi, nos OS souhaiteraient engager, à vos côtés, une réflexion sur la question de la mobilité interne et se pencher sur la rédaction d'une charte ou d'un règlement intérieur à cet effet.

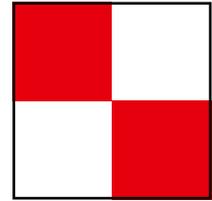
Nous ne reviendrons pas sur les demandes formulées au cours du dernier CHSCT ainsi que dans nos écrits précédents mais nous pensons qu'en matière de temps de travail et outils de gestion automatisée de ce dernier nous pouvons être plus performants.

Par ailleurs, Madame la Présidente, je vous ai interpellée il y a peu au sujet du statut du CAS et de son mode de fonctionnement que nos organisations syndicales jugent peu représentatif au vu des résultats des élections professionnelles.

Même s'il s'agit d'une association, nous rappelons que cette structure est largement financée par notre Collectivité à hauteur de 2,5 millions d'euros par an, aussi nous demandons que l'ensemble des organisations syndicales qui siègent au sein de notre Collectivité soit représenté au sein du conseil d'administration de manière collégiale.

Pour conclure, nous souhaiterions que les échanges au sein du Comité Technique soient moins « protocolaires » et ne se soient pas limités à la lecture de la déclaration préalable et des interventions pour chaque dossier. Des échanges concis seraient tout aussi productifs.

Nous vous remercions pour votre attention



Note à l'attention de :
Monsieur Benoît QUIGNON
Directeur Général des Services de la Ville de Marseille

Marseille, le 23 septembre 2020

Objet : Devenir de la Direction de la Mer

Monsieur le Directeur Général des Services,

Dans un récent mail adressé aux Directeurs Généraux Adjointes, vous avez annoncé le déménagement pour le 31 décembre 2020 des bureaux occupés par les agents de la Direction de la Mer et que les associations se trouvant également sur le Stade Nautique du Roucas-Blanc doivent libérer le site à la même date. Quant au déménagement de l'ensemble des autres fonctions, y compris l'école de voile, il devra être effectif au 31 mars 2021. De même, vous avez précisé que le relogement des Services devrait faire l'objet de « solutions frugales » afin de ne pas remettre en cause les économies effectuées par ailleurs. À ce propos, les DGA concernés ont reçu pour mission de proposer le plus rapidement possible, ce avant le 25 septembre, des solutions de relogement intégrées et optimisées, pour présentation à Madame la Maire en vue d'une décision fin septembre.

Outre ce délai particulièrement court pour effectuer ces propositions, ne permettant pas d'y associer correctement les principaux cadres concernés, forces de propositions et parfaitement au courant des différents enjeux que la nouvelle gouvernance pourrait utiliser à son profit, il nous paraît nécessaire d'attirer votre attention sur les points suivants :

À quelques mois de la date butoir et alors que les agents de la Direction de la Mer étaient ravis que la Ville de Marseille ait réussi le challenge de recevoir les épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024, quelle n'est pas leur déception de constater que tout l'investissement réalisé par des générations d'agents municipaux afin de faire rayonner le nautisme et la Ville de Marseille au niveau international, n'aura pas véritablement servi.

En effet, alors que le Stade Nautique du Roucas-Blanc a accueilli récemment des manifestations internationales ainsi que par deux fois la World Cup Series Final, épreuve similaire à celle des Jeux Olympiques de voile, il a été décidé de réaliser d'importants travaux. Pourtant certains professionnels de la voile et les compétiteurs qui ont eu l'occasion de régater dans la baie de Marseille à partir de ce site, vous diront que cette base dans sa version actuelle est tout à fait appropriée pour accueillir les épreuves de voile des Jeux avec des aménagements à moindre coût.

À l'occasion de « Marseille Capitale de la Culture en 2013 », la Ville de Marseille a prouvé qu'elle pouvait effectivement accueillir des manifestations de grande envergure avec des structures amovibles, telle que par exemple le « Pavillon M », moins coûteuses que la construction de bâtiments censée participer à l'héritage des JO. Toutefois, à ce jour et dans l'attente de l'attribution du marché de conception/réalisation, il ne paraît pas possible de faire machine arrière.

Par ailleurs, comment peut-on demander à la Direction de la Mer de quitter le Centre Municipal de Voile de la base du Roucas-Blanc, base sur laquelle le Club LA PELLE, l'Unité de Sécurité et de Prévoyance du Littoral et le Pôle France vont néanmoins continuer d'exercer leurs activités? Le message que la Municipalité va ainsi faire passer aux administrés risquerait d'être contre-productif...

En quittant cette base, la Direction de la Mer, et plus précisément le Service Nautisme et Plongée, ne sera plus en mesure de promouvoir et de développer les activités nautiques. Alors que le Département et la Région au travers de leur plan voile participent activement au projet d'héritage des JO2024, la Ville de Marseille va être contrainte d'arrêter l'accueil de toutes les activités nautiques sur le stade nautique du Roucas-Blanc. De plus, il faudra mettre un terme à la convention nous liant avec l'Éducation nationale pour ce qui est de la prise en charge des écoles primaires dans le cadre des « Classes Bleues » transplantées, projet qui a vu le jour au lendemain de l'annonce de l'accueil des épreuves de voile des Jeux Olympiques à Marseille en 2024. De même, il faudra aussi arrêter l'accueil des collégiens dans le cadre du plan voile du Département, et bien entendu cette base ne pourra plus accueillir les enfants des Marseillais pendant les vacances scolaires.

Cette situation va aussi générer des « victimes collatérales » : les associations qui œuvrent au quotidien sur les deux bases nautiques dans le cadre de la Politique de la Ville. Pour mémoire, le Centre Municipal de Voile a accueilli 30 198 séances de voile (1/2 journée) en 2019 (*Loisir - vacances, mercredis et samedis : 49,6 % - Facultés : 9,2 % - Collèges / Lycées / écoles : 38,4 % - Voile Plaisir : 1,7 % - Formation : 0,7 % - Divers : 0,4 %*) Tout cela cessera à compter du 31 décembre 2020, et ce jusqu'au premier trimestre 2025, au profit de l'organisation des épreuves de voile des Jeux Olympiques de 2024 qui se déroulent seulement sur une période de 10 jours.

Dans ce contexte, votre annonce a fait l'effet d'une « bombe » parmi les agents de la Direction de la Mer. D'autant qu'en février 2020, au vu des esquisses et études de la Direction de la Mer, le Directeur Général des Services de l'époque avait validé le principe d'un relogement sur le Parc Balnéaire du Prado, concernant les activités d'initiation et de formation au nautisme, la gestion des plages et les fonctions inhérentes. Désormais, la Direction de la Mer est en fâcheuse posture et au bord de l'éclatement, les agents de cette Direction ne sachant toujours pas où ils vont être installés à partir 31 décembre 2020.

À leurs yeux, l'organisation des Jeux Olympiques à Marseille est désormais perçue comme la mise à mort du Centre Municipal de Voile, ce même centre qui va permettre, par un investissement sans faille depuis de nombreuses années, d'accueillir les JO2024. Alors que seule la Base Municipale de Corbières pourra encore accueillir des activités nautiques, on peut aisément imaginer que la nouvelle base du Roucas-Blanc, qui sera rendue à la Ville de Marseille en 2025, ne sera plus animée par du Personnel municipal.

C'est pourquoi, sans aucune polémique, nous souhaitons vous faire part du malaise certain, de l'inquiétude et de la grande déception des cadres et des agents concernés, quant au sort réservé à la Direction de la Mer en général, et au service public en particulier, alors que Madame La Maire faisait récemment part au cours d'une interview télévisée de son attachement à cette base.

Compte tenu de ces éléments, nous sollicitons une nouvelle étude de ce dossier en lien avec les DGA concernés, leurs Directeurs et leurs Chefs de service qui pourront utilement vous apporter tous les éclairages nécessaires sur ce dossier.

Convaincus de votre attachement au service public et au respect des cadres experts dans leur domaine respectif, nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Daniel VENEZIA

Président de la section SNT CFE CGC

Ludovic BEDROSSIAN

Président de la section CFTC

octobre 2020

Ensemble

ça change !



Mutuelles ! 54 € au lieu de 15 !

Petit rappel La Ville participe

En effet, l'Administration a décidé de revaloriser à la demande de l'ensemble des partenaires sociaux, sa participation pour la complémentaire santé. Mesure que nos organisations syndicales réclamaient d'ailleurs depuis un moment. Celle-ci passe de 15 euros par adulte et 8 euros par enfant à

54 €

au même titre que les agents de la Métropole.
L'égalité de traitement entre les deux collectivités se concrétise enfin !

Un rappel a été effectué sur la paye du mois de septembre.
Nous vous proposons de faire étudier par nos 4 mutuelles, partenaires labellisées, vos besoins spécifiques parmi toutes celles proposées sur l'intranet Ville de Marseille.



Mutuelle
des Services Publics



groupe Macif



MSP : contact.msp@mutuelle-msp.fr : 09 69 32 21 39 (numéro non surtaxé) MGAS : cyrille.vila@mgas.fr : 06 31 25 87 97
MNFCT : elodie.riviere@mnfct.fr : 06 79 12 94 82 AIO santé : contact@aiosante.fr : 02 51 25 20 23



ensemblecgccftc@gmail.com